

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 06/09/2007 CODECOM de la Région de DAMVILLERS

ETAIENT PRESENTS :

Collectivités :

BASTIEN Rémi, Maire de Chaumont-Devant-Damvillers, Président du COPIL
MONTI Sylvain, Président de la CODECOM de la Région de DAMVILLERS
JAQUE Philippe, Délégué communautaire, Vice président du COPIL
MERTZ Pierre, Conseil Général de la Meuse

Associations et usagers :

BISSIEUX Jean-Marie, Représentant de la propriété agricole
LUNEAUT Manuel, Fédération des Chasseurs de la Meuse
SALVE Hervé, Fédération de Pêche de la Meuse
Mathieu MILLOT, Conservatoire des Sites Lorrains

Etat et établissements publics :

GASTON Alain, DDAF 54
LEMOINE Marie, AERM
BOULENGER Denis, DIREN Lorraine
HARACZAS Laurent, ONCFS
DENIS Benoît, Chambre d'Agriculture de la Meuse
HILAIRE Patrice, Chambre d'Agriculture de la Meuse

Etaient excusés : Arnaud OUDIN

M. BASTIEN, maire de Chaumont-devant-Damvillers, remercie les personnes présentes et laisse la parole à M. MILLOT afin de présenter les objectifs de la réunion.

Une première réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 s'est déroulée le 6 février 2007 à la CODECOM de la Région de Damvillers, présidé par M. Loïc ARMAND, sous-préfet de Verdun. A cette occasion, le nouveau dispositif législatif de Natura 2000 a été présenté, ainsi que les éléments biologiques et naturels du site de la tourbière de Chaumont-devant-Damvillers.

Lors de cette réunion, la présidence du comité de pilotage, ainsi que la maîtrise d'ouvrage du document d'objectifs, ont été confié à la Communauté de Communes de la Région de Damvillers (dans le cadre de sa compétence Développement Local). M. BASTIEN, Maire de la Commune de Chaumont devant Damvillers en assure la Présidence.

Depuis cette date, la collectivité, conformément au code des marchés publics, a lancé un appel d'offre pour la réalisation du document d'objectifs et la mise en œuvre du secrétariat du comité de pilotage. Le document d'objectifs regroupe l'ensemble des préconisations de gestion du site natura 2000 permettant le maintien des habitats et des espèces présents sur le site, et propose un plan d'action pluriannuel pouvant se traduire par la mise en œuvre de mesures volontaires de gestion financées.

Le Conservatoire des Sites Lorrains, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Meuse, a été retenu en juillet (le 4/07/07, délibération du Bureau) pour réaliser la prestation.

M. MILLOT présente les éléments suivants :

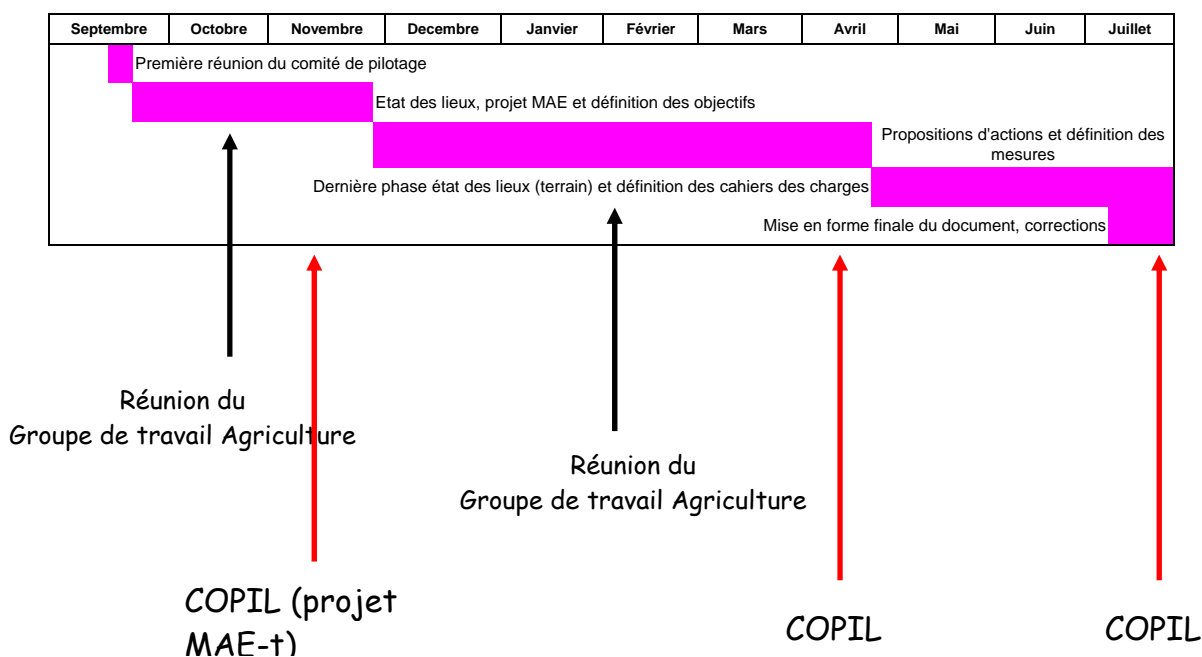
- la méthodologie de mise en œuvre de ce document d'objectifs,
- une proposition de mise en œuvre des groupes de travail : s'agissant d'un site dont les enjeux sont exclusivement agricole, hormis la parcelle centrale de la tourbière (propriété du CG 55) située hors SAU, il n'est proposé qu'un groupe de travail « Agriculture ».
- le calendrier des opérations

M. HILAIRE présente ensuite le dispositif MAE-t qui constituera l'outil financier de contractualisation pour les parcelles agricoles (SAU). Afin de pouvoir engager des MAE-t dès le printemps 2008 pour les agriculteurs concernés, et compte tenu du calendrier imposé par la CRAE pour instruire et valider les projets Agro-environnementaux, il est convenu en séance de donner la priorité aux aspects agro-environnementaux dans la rédaction du DOCOB et de réunir le groupe de travail « **Agriculture** » dès que possible. Ainsi, le calendrier proposé ci-dessous intègre cette démarche.

Les Agriculteurs présents font par ailleurs part de l'évolution récente des prix du marché des céréales et de la difficulté que cette évolution génère en terme de lisibilité, de planification et de possibilité de s'engager à moyen terme dans un tel dispositif. Enfin, M. JAQUE s'inquiète de la lourdeur des critères d'éligibilité au dispositif MAE-t, et notamment concernant les engagements indirects générés par l'adhésion au dispositif (éco-conditionnalité, bilans azotés, enregistrement des pratiques, etc...). M. HILAIRE indique la Chambre d'Agriculture de la Meuse bénéficie d'outils techniques d'assistance aux agriculteurs et qu'il est tout à fait envisageable d'organiser une journée de formation in situ pour permettre aux agriculteurs d'entrer dans ce dispositif en maîtrisant parfaitement les outils techniques et les tenants et aboutissants administratifs.

Après un tour de table, les principaux éléments de cette méthodologie sont retenus à savoir :

- les enjeux principaux au niveau du site Natura 2000 sont les suivants : apports en eau sur le plan quantitatif et qualitatif (pratiques agricoles et domestiques amont) et dynamique naturelle de colonisation et de dégradation de la tourbière centrale (fermeture par saulaies).
- Constitution d'un seul groupe de travail sur la thématique « **Agriculture** ».
- deux réunions des groupes de travail (objectifs et propositions) dont les conclusions seront validées par le comité de pilotage.



Le calendrier présenté est validé par M. BASTIEN et les membres présents.

Concernant la composition du groupe de travail, chaque participant à la réunion est invité à s'y inscrire, étant entendu que des personnes extérieures au comité de pilotage peuvent également en faire partie, dans le cas de problématiques particulières.

Il est convenu en séance de tenir la première réunion du groupe de travail « Agriculture » le 1er octobre 2007 à Chaumont-devant-Damvillers. Sur proposition de M. DENIS, le groupe de travail prendra la forme d'une visite du site, suivie d'une réunion à la mairie de Chaumont devant Damvillers.

Par ailleurs, la date du COPIL de validation du projet Agro-environnemental est fixée en séance au 30 octobre 2007 en matinée.

Le tableau ci-dessous résume le positionnement des personnes présentes dans le groupe de travail de travail « **Agriculture** ». L'ensemble des agriculteurs de la zone, après identification, sera invité à ce groupe de travail.

NOM - PRENOM	ORGANISME
MILLOT Mathieu	Conservatoire des Sites Lorrains
BASTIEN Remi	Maire de Chaumont-dvt-Damvillers, Président du COPIL
M. HILAIRE Patrice	CDA 55
M. SALVE Hervé	FDPPMA 55
Melle LEMOINE Marie	AERM
M. MERTZ Pierre	CG 55
BOULENGER Denis	DIREN Lorraine
M. BREGERAS Jean-Noël	DDAF 55
M. DENIS Benoît	CDA 55
M. BISSIEUX Jean-Marie	Propriété Agricole

Pour les membres du comité de pilotage absents lors de cette réunion, ils sont invités à s'inscrire en précisant s'ils souhaitent participer au groupe de travail et à se faire connaître (par courrier, fax téléphone ou mail) auprès de :

MILLOT Mathieu
Conservatoire des Sites Lorrains
7 bis route de Pont-à-Mousson
54 470 THIAUCOURT

téléphone : 03 83 80 70 81
Fax : 03 83 83 29 71
Mail : m.millot@cren-lorraine.fr

HILAIRE Patrice
Chambre d'Agriculture de la Meuse
Les Roises – Savonnières-devant-Bar
BP 10 229
55006 BAR LE DUC

téléphone : 03.29.76.81.50
Mail : p.hilaire@meuse.chambagri.fr

M. BASTIEN remercie les personnes présentes et clôture la réunion.

Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 30/10/2007 CODECOM de la Région de DAMVILLERS

<u>ETAIENT PRESENTS :</u>

Collectivités :

BASTIEN Rémi, Maire de Chaumont-Devant-Damvillers, Président du COPIL
MONTI Sylvain, Président de la CODECOM de la Région de DAMVILLERS
ROBINET Jean, Maire de Moirey / Flabas / Crepion
MERTZ Pierre, Conseil Général de la Meuse

Associations et usagers :

JEANJEAN Yannick, FDSEA
LUNEAUT Manuel, Fédération des Chasseurs de la Meuse
PIZEL Laurent, adjudicataire et propriétaire
SALVE Hervé et VASSEUR Aurélie, Fédération de Pêche de la Meuse
Mathieu MILLOT, Conservatoire des Sites Lorrains

Etat et établissements publics :

HARACZAS Laurent, ONCFS
HILAIRE Patrice, Chambre d'Agriculture de la Meuse

Etaient excusés : LEMOINE Marie (AERM), BOULENGER Denis (DIREN Lorraine).
JAQUE Philippe (Vice président CODECOM Chaumont devant Damvillers).

M. BASTIEN, maire de Chaumont-devant-Damvillers, remercie les personnes présentes et laisse la parole à M. MILLOT afin de présenter les objectifs de la réunion.

Ce comité de pilotage se réunit exclusivement pour adopter le projet agro-environnemental réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Meuse. En effet, afin d'être validé par la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE), le projet doit être d'abord validé par le COPIL pour envoi à celle-ci avant le 30 novembre 2007. La CRAE se réunit en début d'année 2008 pour statuer sur les différents projets régionaux. Ainsi, pour gagner du temps, et malgré que le Document d'Objectif ne soit pas finalisé, il a été convenu d'engager la démarche agro-environnementale sur la base des connaissances actuelles du fonctionnement du marais. La phase de rédaction du DOCOB se poursuivant jusqu'en été 2008.

M. MILLOT rappelle brièvement les intérêts biologiques de la tourbière et sa dépendance quant aux apports en eau des parcelles situées à l'amont. Ainsi, les pratiques agricoles ou autres activités périphériques peuvent avoir une incidence indirecte sur la tourbière et la qualité de ses habitats. Le projet agro-environnemental présenté par la Chambre d'Agriculture de la Meuse va bien dans le sens d'une prise en compte de l'adaptation des pratiques agricoles à ce fonctionnement.

La parole est donnée à Patrice HILAIRE pour présenter le travail de la chambre d'Agriculture en vue du projet agro-environnemental. Avant la présentation, M. HILAIRE rappelle le fonctionnement général du nouveau dispositif MAE-t (enjeux eaux / biodiversité) dont les moyens et fonds sont fléchés et concentrés sur les zones prioritaires correspondantes à ces enjeux (N2000 / Directive Cadre sur l'Eau). Par ailleurs, M. HILAIRE rappelle que les projets agro-environnementaux font l'objet d'une évaluation et hiérarchisation au niveau régional par la Commission Régionale Agro-

Environnementale et qu'en ce sens, il ne peut garantir aux exploitants que le projet sera bien opérationnel en 2008. Le CSL et la Chambre d'Agriculture 55 feront néanmoins leur nécessaire pour que ce projet puisse aboutir dès 2008, compte tenu des enjeux locaux et de la nécessité d'avancer rapidement sur ce dossier.

M. HILAIRE présente le projet qui a été élaboré suite à la réunion du groupe de travail « agriculture » du 1^{er} octobre 2007 à laquelle tous les exploitants du secteur ont participé et fait part de leurs perspectives et potentiels engagements :

- **Conditions d'accessibilités aux MAE-t**
 - ⇒ Conditionnalité, directive Nitrates, Bilan N, enregistrement des pratiques de fertilisation, collectes des evpp, contrôle périodique, respect des ZNT, etc...).
- **Bilan des pratiques sur le territoire**
 - ⇒ 72% de la SAU en prairie.
 - ⇒ la majorité est ensilée puis pâturée.
 - ⇒ 50 % des prairies ne reçoivent pas d'engrais minéraux tandis que certaines font l'objet d'amendements forts (91 à 120 unités N).
- **Mesure et cahiers des charges proposés.** (2 mesures proposées par type de couvert :
 - ⇒ Prairies pâturées
 - ⇒ Prairies fauchées
 - ⇒ Prairies mixtes (fauches + pâture)
 - ⇒ Culture
 - ⇒ Elements ponctuels (haies, arbres isolés, bosquets, ripisylve)

Les grands enjeux du projet agro-environnemental consisteront donc à assurer le maintien des pratiques adaptées aux prairies (dates de fauche et intrants) ainsi que le retour à des pratiques adaptées pour les parcelles qui présentent une incidence négative sur la qualité des eaux d'alimentation de la tourbière (retour à l'herbe / réduction des intrants / fauche tardive). Il est cependant bien rappelé que l'engagement des agriculteurs se fait sur la base du volontariat et que les cahiers des charges ne sont bien entendu pas imposés aux agriculteurs.

Les mesures proposées s'appuient donc sur les pratiques existantes, les grands enjeux (eau et biodiversité) et la marge de manœuvre des exploitants dans leur système d'exploitation pour intégrer de tels itinéraires. Il est en effet fondamental de construire le projet avec les exploitants et en prenant en compte leur marge de progression dans leur pratique sans quoi aucune mesure ne serait contractualisée et aucune plus value, même mineure, ne serait apportée au site.

Les exploitants présents s'inquiètent quant aux contraintes administratives supplémentaires qu'induit l'adhésion aux MAE-t (enregistrement des pratiques, conditionnalité, etc...). M. HILAIRE rassure les exploitants quant à l'appui que la Chambre d'Agriculture pourra leur apporter sur ce registre et rappelle les outils adaptés (cahiers d'enregistrement, etc...) et la possibilité d'organiser des formations pour aider la profession agricole sur ces nouveaux dispositifs et leur mise en œuvre.

Après un rapide tour de table, le projet agro-environnemental est validé par le Comité de pilotage.

M. MERTZ pose la question du projet de rénovation en cours de l'ancienne gare à proximité directe de la tourbière. La gestion des eaux usées se pose ainsi que d'éventuels dérangements générés par cette habitation. Parallèlement, la question d'une étude d'incidence Natura 2000 est soulevée. Il est convenu d'informer le propriétaire de la demeure de sa proximité avec un site de haute valeur écologique. M. ROBINET indique qu'il doit rencontrer le propriétaire et qu'il l'informerait. Dans l'état des connaissances actuelles, le permis de construire est toujours en instruction aux services de la DDE.

M. PIZEL souhaite que les invitations et courriers divers adressés aux membres du COPIL ne soient pas adressés à la structure mais nominatifs pour pouvoir avoir l'information plus rapidement. Cette demande est validée.

M. BASTIEN remercie les personnes présentes et clôture la réunion.